



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 14 Décembre 2011

Date de la convocation 07 Décembre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc – Communauté de Communes CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, M. MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, CANET : Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFÉ Gilbert, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, M. DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN-CABRIERES : M. BLANQUER Alain, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean-Louis.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MATHIEU Alain à M. GAIRAUD Francis, M. FAVIER Marc à M. MALBEC Sylvain, M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François, M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier, M. SAN MARTIN Bernard à M. VENTRE Philippe, M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel, M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François, M. RIGAUD Christian à M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p>

Objet : Office de Tourisme du Clermontais : Obtention du label Tourisme et Handicap

Monsieur VALENTINI rappelle aux membres du conseil communautaire que l'accueil des personnes en situation de handicap représente un enjeu important pour les offices de tourisme.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20111222-2011-12-14-05-DE
Date de télétransmission : 10/01/2012
Date de réception préfecture : 10/01/2012

Il précise que le label Tourisme et Handicap délivré par Hérault Tourisme se décline selon les quatre types de handicap (mental, moteur, visuel et auditif). Les outils et éventuels aménagements profitent à toutes les clientèles et apportent ainsi un confort d'usage à tous les visiteurs.

L'accessibilité devient une obligation légale à court terme. En effet, en 2015, l'ensemble des lieux publics (comprenant les Offices de Tourisme) devront être accessibles aux 4 types de handicap.

Ce label permet donc de préparer les offices de tourisme à répondre en grande partie aux obligations légales.

En conséquence sur proposition du conseil d'exploitation il est demandé aux membres du conseil communautaire :

- de mettre en œuvre les aménagements nécessaires (rampe d'accès, mains courantes et mise aux normes des banques d'accueil,...)
- de réaliser les acquisitions de matériels tels les boucles auditives, les boîtes vocales, documents en braille....
- De solliciter dans les dix huit mois Hérault tourisme pour l'obtention à minima du label :
 - Pour le handicap mental et auditif dans tous les accueils
 - Pour le handicap mental, moteur, visuel et auditif sur les accueils ouverts à l'année.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la mise en œuvre des aménagements nécessaires (rampe d'accès, mains courantes et mise aux normes des banques d'accueil,...) ainsi que les acquisitions de matériels tels les boucles auditives, les boîtes vocales, documents en braille....

SOLLICITE dans les dix huit mois Hérault Tourisme pour l'obtention à minima du label :

- Pour le handicap mental et auditif dans tous les accueils
- Pour le handicap mental, moteur, visuel et auditif sur les accueils ouverts à l'année

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.